

Mairie d'AIRION
Rue du Moulin
60600 AIRION
Tél./Fax 03 44 50 04 02

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 8 décembre 2000

Dûment convoqué le 28 novembre 2000, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie le 8 décembre 2000 sous la présidence de M. PRIEM Jacques, Maire et en présence de Mmes GRAS Annick, MOLINA Noëlla et de MM. LESUEUR Jean-Paul et VERSTRAETE Jean-Frédéric. M. DOUIEB Hai-Herzl avait donné pouvoir à Mme GRAS Annick.

Mme MOLINA est élue secrétaire de séance.

Approbation du plan de zonage de l'assainissement :

Vu la loi n°92.3 du 3 janvier 1992 sur l'eau

Vu le décret n° 94-469 du 3 juin 1994 et notamment son article 3 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées mentionnés aux articles L 2224-8 et L 2224-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu le Code de l'Urbanisme modifié par les textes susvisés et notamment ses articles L 123.3.1 et R 123.11

Vu la délibération du Conseil Municipal proposant le plan de zonage de l'assainissement à l'enquête publique

Vu les conclusions du Commissaire enquêteur

Considérant que le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est présenté au Conseil Municipal est prêt à être approuvé

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal

- décide d'approuver le plan de zonage de l'assainissement tel qu'il est annexé à la présente
- dit que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R 123.10 et R 123.12 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en mairie durant un mois et d'une mention dans deux journaux désignés ci-après :

Le Courrier Picard et Le Parisien

- dit que le plan de zonage de l'assainissement approuvé est tenu à disposition du public :

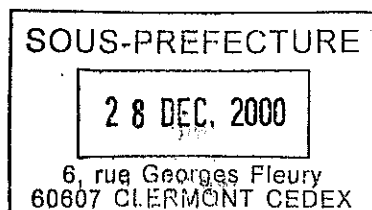
- à la mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture du secrétariat
- à la préfecture

- donne pouvoir au maire pour signer tous actes rendant exécutoire le zonage d'assainissement

- dit que la présente délibération sera exécutoire après l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Une copie de cette délibération sera adressée, accompagnée du dossier de plan de zonage,

- au préfet,
- à la Mission Interservice de l'Eau
- à la Direction Départementale de l'Action Sanitaire et Sociale
- à la Direction Départementale de l'Equipement.



Pour copie conforme, le 16 décembre 2000
Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.
Au registre sont les signatures.

DISTRICT DU
PLATEAU PICARD

Commune de
AIRION

SCHEMA D'ASSAINISSEMENT





387, Rue des Champs
76230 BOISGUILLAUME
Tel : 02 35 59 49 39
Fax : 02 35 59 84 94
E-mail : SOGETH@COMPUSERVE.COM

SOUS-PREFECTURE
28 DEC. 2000
6, rue Georges Freny
60007 CLERMONT CEDEX

DRESSEE PAR : DE SOUSA
DATE : 12/1999
ECHELLE : 1/5000

PLAN DE ZONAGE

LEGENDE

-  Assainissement collectif
-  Assainissement non collectif

